

Charte d'engagement des adhérents

Cours adultes – Minimes et plus

Judo Club Vallet

Dans le cadre de leur formation au sein du Judo Club Vallet, les adhérents des catégories minimes et plus s'engagent à participer activement à la vie sportive du club.

Chaque adhérent devra assurer :

- La participation à la compétition organisée par le Judo Club Vallet ;
- Ainsi que 2 compétitions en tant qu'arbitre et/ou commissaire sportif.

Le club rappelle que l'arbitrage et la tenue des tables font partie intégrante du parcours du judoka, au même titre que la compétition. Cet engagement participe à la progression sportive et humaine des pratiquants et peut être pris en compte dans les critères de passage de grade (kyu).

Afin de valoriser cet investissement, le Judo Club Vallet s'engage à restituer la somme de 20 euros (par chèque de caution) sur la cotisation annuelle aux adhérents ayant effectué l'ensemble des 3 dates demandées au cours de la saison sportive.

La restitution du chèque sera effectuée en fin de saison, après validation des participations par les responsables du club.

Nom de l'adhérent : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature de l'adhérent : _____

Signature du représentant légal (si mineur) : _____